


RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Liberté
Égalité
Fraternité



CENTRE-VAL DE LOIRE



CROS

CENTRE
VAL DE LOIRE

Panorama des emplois ANS Centre-Val de Loire 2017-2022

Juin 2023

CD
ES
ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Introduction

Si le secteur sportif a recours de façon conséquente aux emplois aidés, la succession des dispositifs et des modalités possibles de financement rend parfois complexe la visibilité des aides attribuées dans le temps.

Le CDES a été sollicité par le CROS et la DRAJES du Centre-Val de Loire pour proposer un panorama des aides à l'emploi ANS (ex. CNDS), avec deux objectifs principaux :

- Mieux identifier le profil des porteurs de projets à l'échelle du territoire
- Proposer des pistes de réflexion dans le cadre des campagnes ANS 2023

Nous nous sommes appuyés pour cela sur les bases de données issues du logiciel Osiris, sur les fichiers d'instruction des dossiers ainsi que sur les études existantes (ex. : Panorama de l'emploi sportif en CVL).

Notre échantillon comprend ainsi l'ensemble des demandes d'aides à l'emploi formulées entre 2017 et 2022 et nous a permis d'appréhender différentes évolutions et caractéristiques des bénéficiaires de ces aides.

POINT METHODOLOGIQUE :

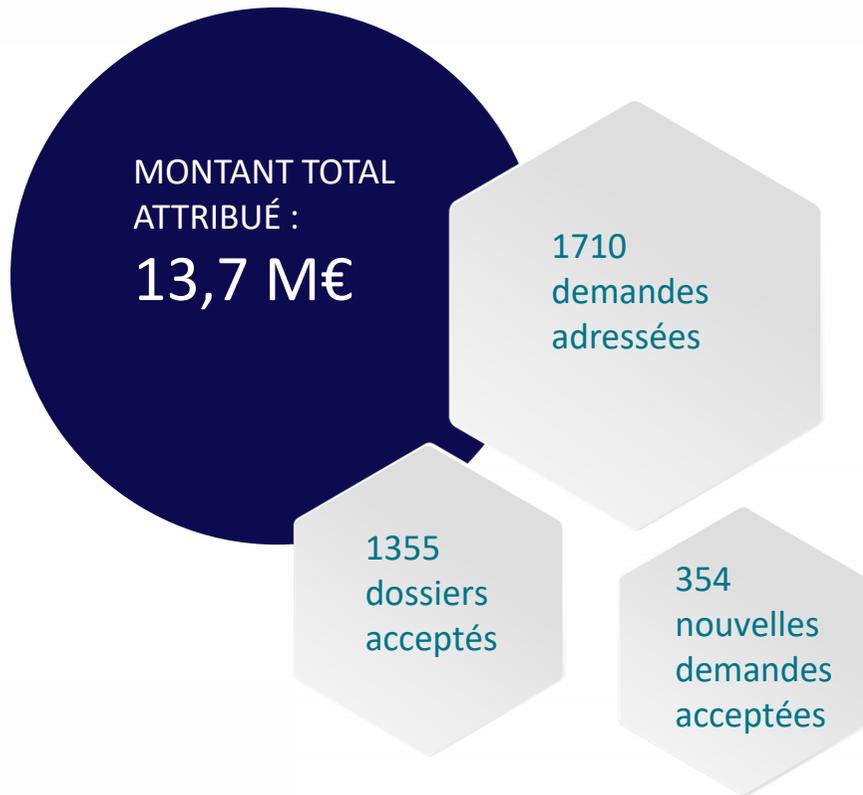
Dans tout le panorama, une distinction sera faite entre « nouvelles demandes » et « renouvellements ».

- Seront considérées comme des « nouvelles demandes » de l'année N, toutes les demandes dont la première année de financement est l'année N.
- Seront considérées comme des « renouvellements » toutes les demandes dont la première année de financement est antérieure à l'année N et a donc déjà été réalisée.

En d'autres termes, une nouvelle demande est un nouveau dossier déposé. L'appellation « nouvelle demande » ne dépend donc pas d'une création de poste ou d'une première demande de financement ANS pour un poste existant.

Par exemple, un financement sur 2 ans octroyé en 2021 sera comptabilisé comme « nouvelle demande » en 2021 et « renouvellement » en 2022 (et ce même si ce poste a déjà été financé lors des années ultérieures par des dispositifs équivalents).

Données clés



Sommaire

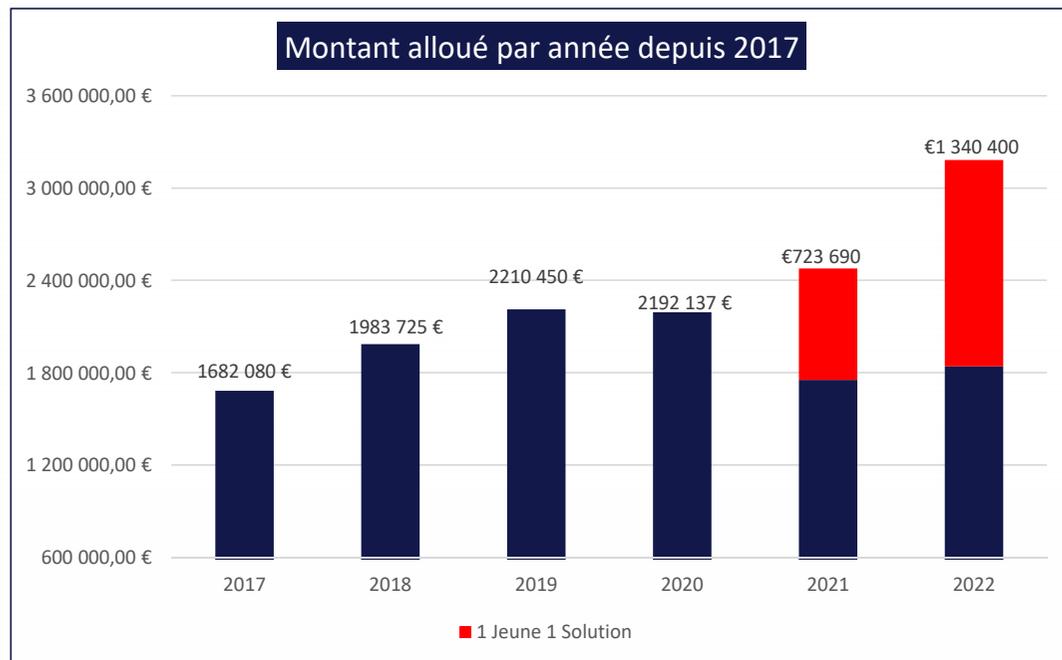
- 1. Les tendances globales • p. 5
- 2. Les types de structures • p. 14
- 3. La localisation par département • p. 17
- 4. La localisation par commune • p. 22
- 5. Les disciplines sportives • p. 27
- 6. Annexes • p. 32

1

Les tendances globales

Montants attribués

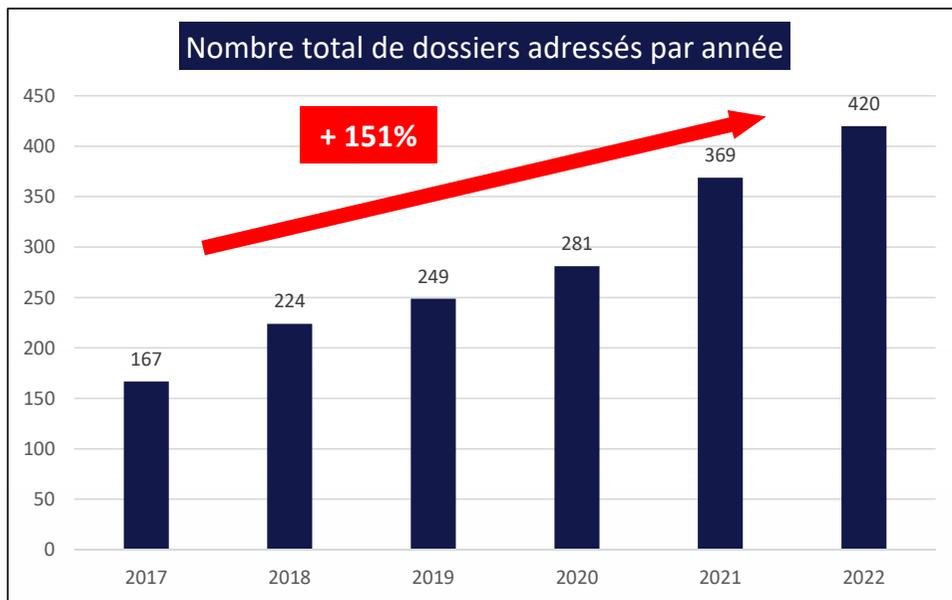
Des montants consacrés aux emplois aidés en hausse depuis 2017



- **13,7M € accordés depuis 2017**
- **Montant moyen de 2,2M € par année**
- **Hausse de 89%** entre 2017 et 2022
- Hausse constante annuelle exceptée en 2020 (Covid-19).
2021 et 2022 voient les montants exploser grâce aux aides ponctuelles du dispositif « 1 Jeune 1 Solution ».

Dossiers adressés

Une forte croissance du nombre de dossiers adressés par année



➤ **1710 dossiers adressés** sur la période étudiée

➤ **Croissance** des dossiers adressés :

- **+ 151%** entre 2017 et 2022
- **Hausse moyenne de 20,6%** par année

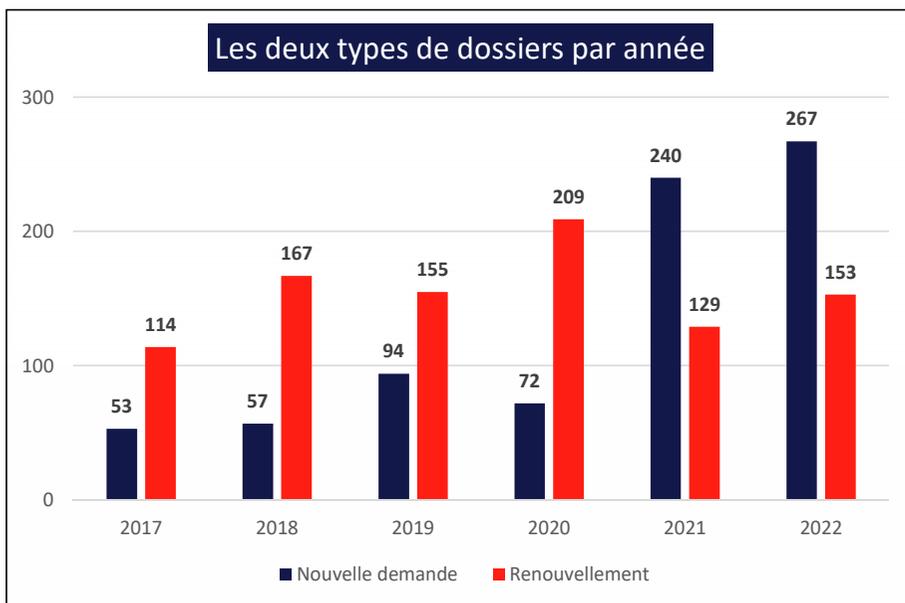
➤ Des **hausse record** :

- **+ 34 %** en 2018 (par rapport à 2017)
- **+ 31 %** en 2021 (par rapport 2020)

Types de dossiers adressés

Des nouvelles demandes en forte hausse depuis deux ans

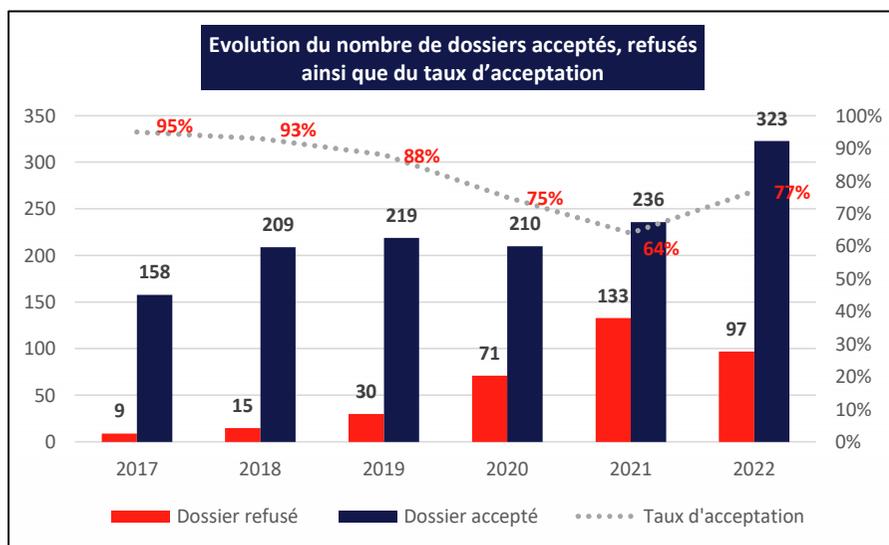
NB : Un même dossier peut apparaître plusieurs fois sur la période étudiée, par exemple dans le cas d'une nouvelle demande effectuée en 2017 pour laquelle on va retrouver des demandes de renouvellement en 2018 et 2019.



- Une répartition entre **783 nouvelles demandes** et **927 demandes de renouvellement**.
- **2021 et 2022** apparaissent comme des **années à part** :
 - **Explosion du nombre de demandes adressées** : Entre 2019 (année avant Covid) et 2021 : +155%. Ceci s'explique en partie par la mise en place du dispositif « 1 Jeune 1 Solution »,
 - Seules années où les **nouvelles demandes** sont **plus nombreuses** que les **renouvellements**
 - **65 % des nouvelles demandes** de la période étudiée

Taux d'acceptation des demandes

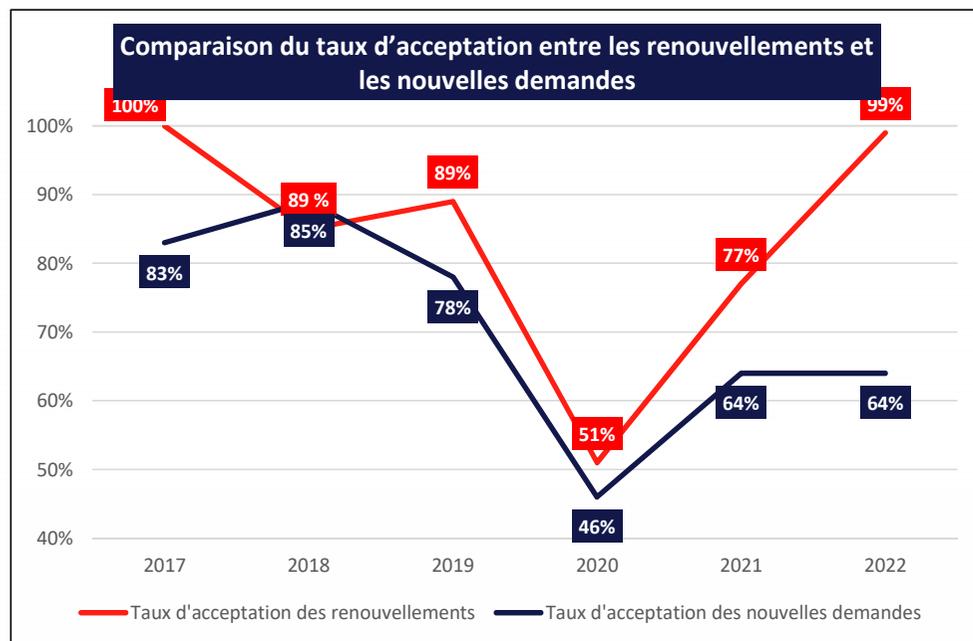
Un taux d'acceptation qui repart à la hausse en 2022



- Hausse du nombre de dossiers acceptés : **+165 entre 2017 et 2022...**
- ...et hausse du nombre de demandes refusées : **+124 entre 2017 et 2021**
- **21% de dossiers refusés sur la période 2017-2022** (1/3 des demandes refusées en 2021)
- Moins de dossiers refusés entre 2021 et 2022 : **-36**.

Taux d'acceptation par type de demande

Un taux d'acceptation qui repart à la hausse depuis 2021 pour les renouvellements, qui stagne pour les nouvelles demandes



➤ **Les nouvelles demandes :**

- Taux d'acceptation compris entre **46 % et 85 %**

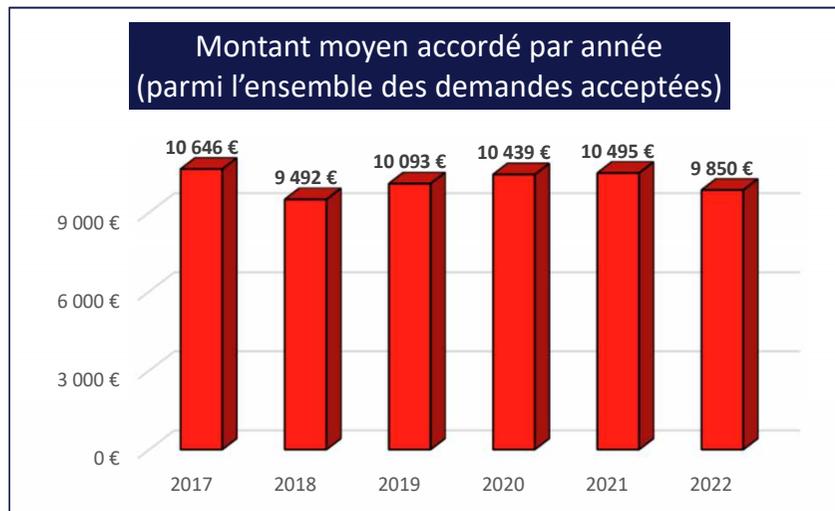
➤ **Les renouvellements :**

- Taux d'acceptation compris entre **51 % et 100 %**

- Taux d'acceptation des renouvellements supérieur à celui des nouvelles demandes (excepté 2018)

Montants moyens accordés

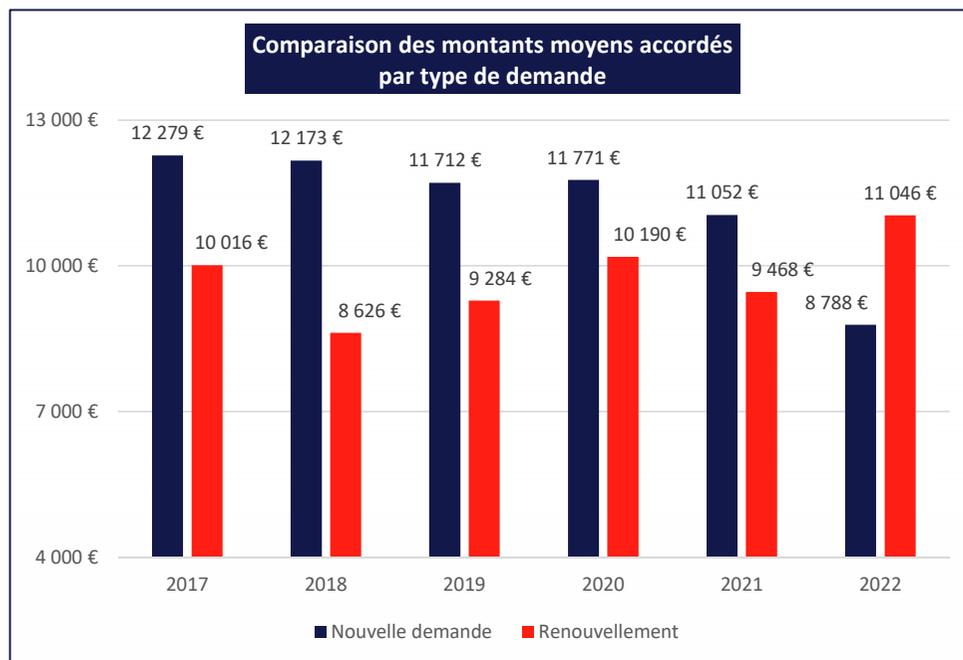
Un montant moyen accordé qui baisse à cause de dispositifs d'aides annuels de 10 000 € ou 6000 € (sauf ESQ Parasport) en 2022



- Montant moyen accordé : [9 492 euros – 10 646 euros]
- Montant moyen sur la période : **10 169 euros**
- Variation sur la période : - **7,8 %** entre 2017 et 2022

Montants moyens accordés par type de demande

Un montant moyen accordé plus important lors de la nouvelle demande, sauf en 2022



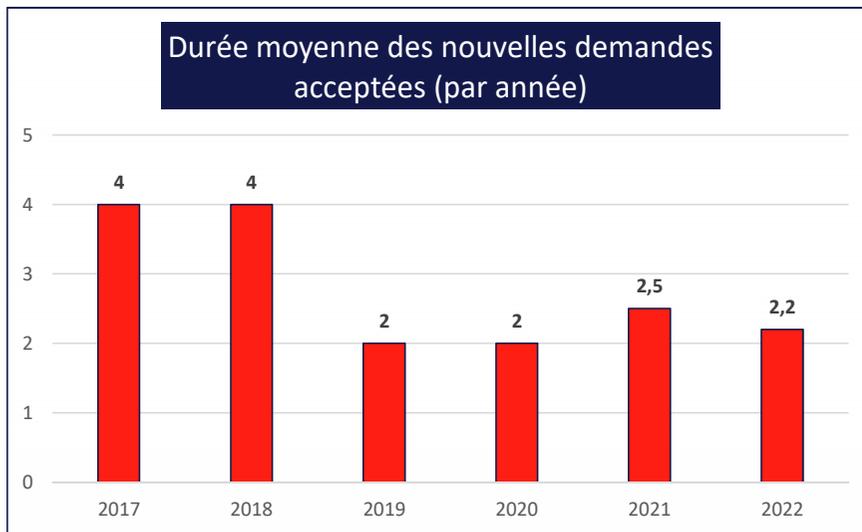
- Montant moyen accordé lors des nouvelles demandes
11 295 euros
- Montant moyen accordé lors des renouvellements :
9 802 euros

Variation moyenne de 1493 euros
entre les 2 types de demandes

➔ La différence entre renouvellements et nouvelles demandes, en 2022 notamment, est logique puisque les aides accordées par emploi sont moins importantes en 2022 que pour les années précédentes.

Durée prévue des nouvelles demandes acceptées

Des durées de contrat qui varient selon les prérogatives de l'ANS



- La **durée moyenne prévue** pour les nouvelles demandes acceptées sur la période est de **2,8 années**.
- On retrouve ici des évolutions liées aux différents dispositifs mis en place au fil des ans au niveau national
 - Ceux de 2017 et 2018 prévoyant des contrats de 4 ans
 - Ceux de 2019 et 2020 de 2 ans
 - 2021 voyant cohabiter deux types de contrats (2 et 3 ans)
 - 2022 proposant des contrats de 1 et 3 ans

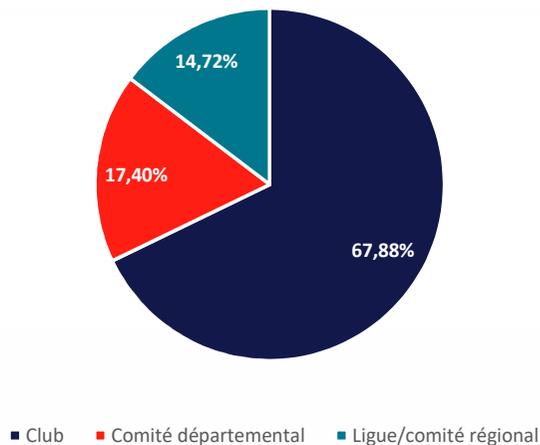


Les types de structures

Dossiers acceptés par types de structures

Des aides accordées majoritairement aux clubs

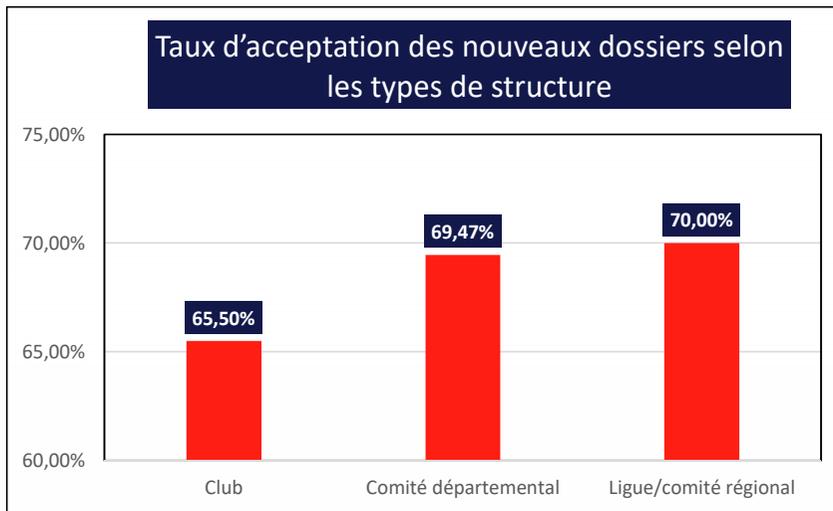
Répartition des nouvelles demandes acceptées (par types de structures)



- Les **clubs** représentent près de **7 nouvelles demandes acceptées sur 10**, ce qui s'explique en partie par le nombre beaucoup plus conséquent de demandes de clubs en comparaison des autres types de structures
- Les **comités départementaux** et **ligues/comités régionaux** se répartissent de façon relativement équilibrée les autres demandes acceptées (respectivement **15% et 18%**)

Taux d'acceptation des nouvelles demandes par types de structures

Des taux d'acceptation des nouvelles demandes relativement proches entre les différents types de structures



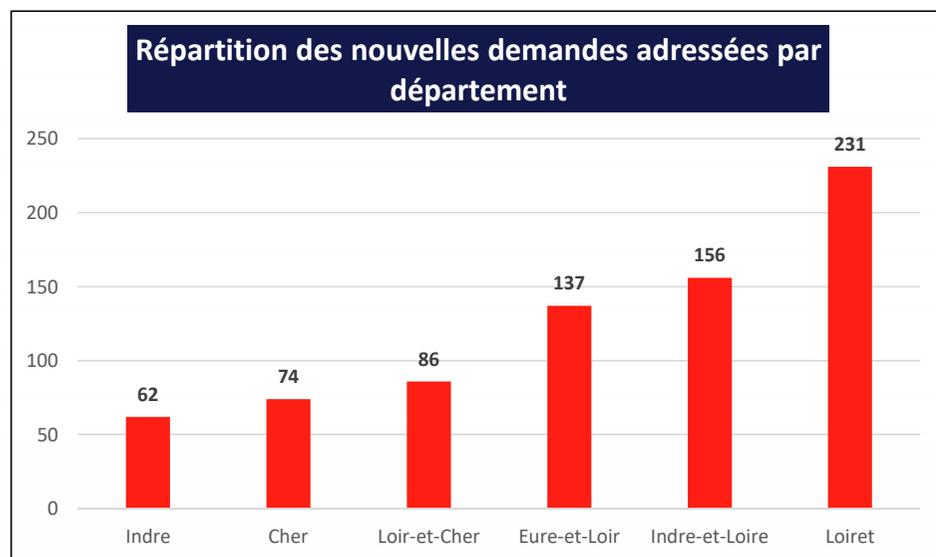
- Les **clubs** sont ceux pour qui le **taux d'acceptation** est le **moins élevé (65 %)**.
- On n'observe **pas d'écart significatif** avec les **autres types de structures (70 %)**.
- Les types de structures ne semblent pas jouer un rôle discriminant dans l'acceptation ou non des demandes d'aides.

3

La localisation par département

Nouvelles demandes adressées par département

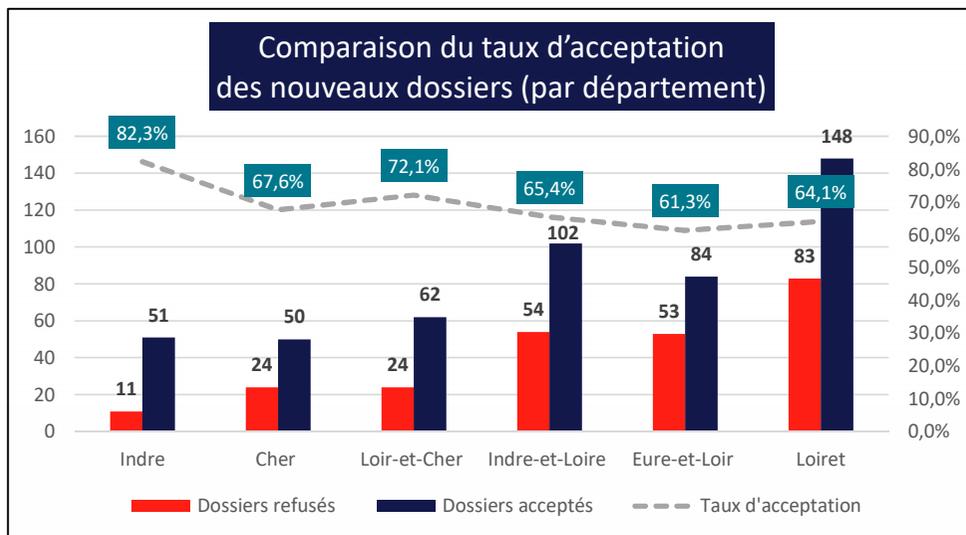
Un nombre de nouvelles demandes très variable selon les départements



- **124 nouvelles demandes adressées en moyenne** par département sur la période étudiée
- Avec **231** nouvelles demandes, le **Loiret** apparaît comme le département **le plus représenté (29,5 % du total des nouvelles demandes)**
- A lui seul, le Loiret compte plus de nouvelles demandes que **l'Indre, le Cher et le Loir-et-Cher réunis**

Taux d'acceptation des nouvelles demandes par département

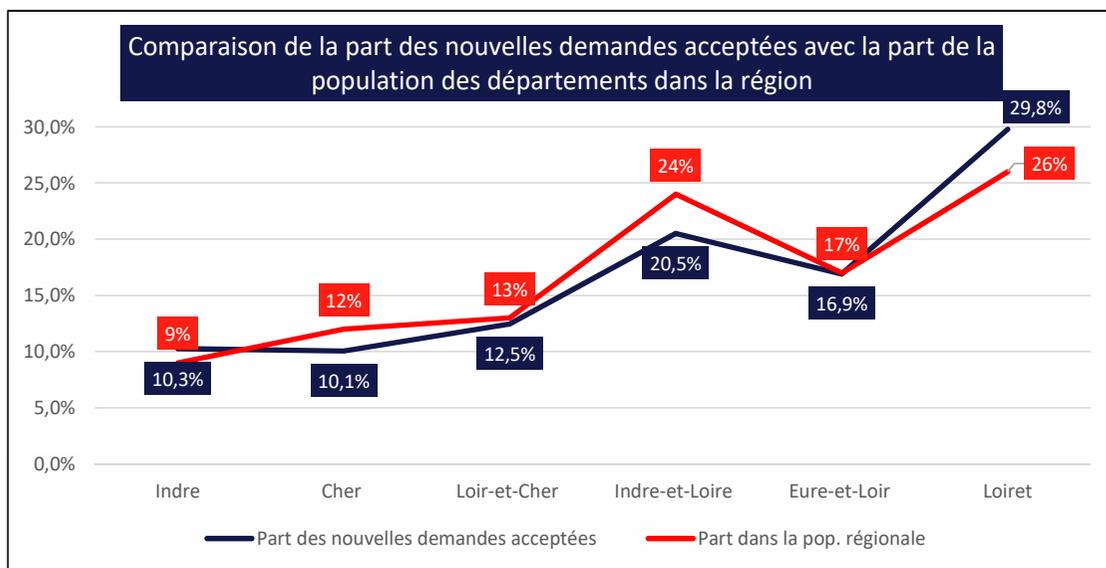
Des configurations très diverses selon les départements concernant les taux d'acceptation des nouvelles demandes



- **69 %** : Moyenne du taux d'acceptation
- Taux d'acceptation compris entre **61% et 83%**
- Des **configurations diverses** avec :
 - Beaucoup de demandes / taux d'acceptation « faible » : l'Eure-et-Loir
 - Peu de demandes / taux d'acceptation « fort » : l'Indre
 - Peu de demandes / taux d'acceptation « faible » : le Cher

Indices de spécificité des nouvelles demandes acceptées par département (1/2)

Une surreprésentation du Loiret et de l'Indre, une sous-représentation de l'Indre-et-Loire et du Cher dans l'acceptation des nouveaux dossiers par rapport à leur poids dans la population régionale



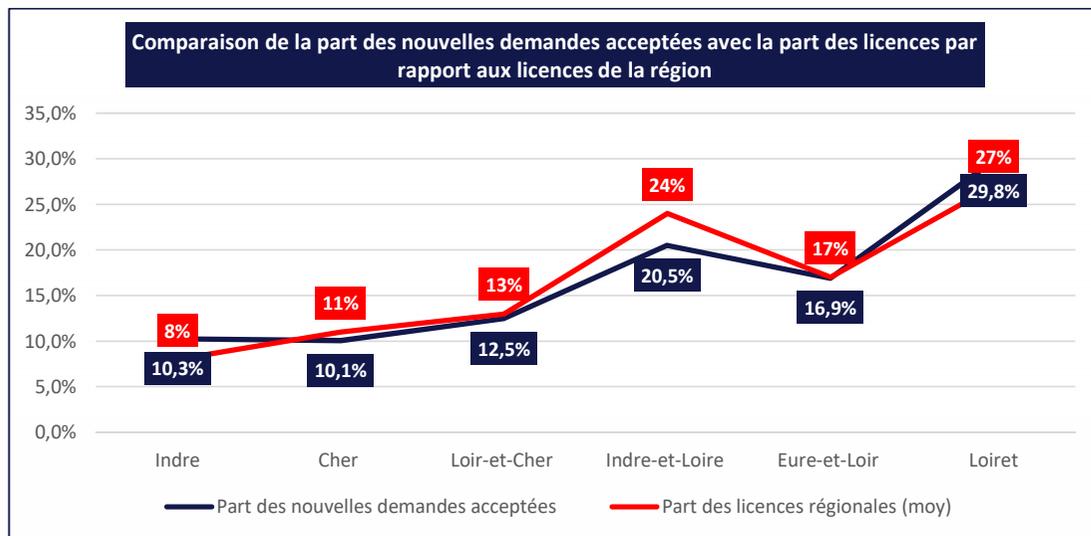
Départements	Part des nouvelles demandes acceptées	Part de la pop. régionale	Indices*
Loiret	29,8%	26%	115
Indre-et-Loire	20,5%	24%	86
Eure-et-Loir	16,9%	17%	99
Loir-et-Cher	12,5%	13%	96
Cher	10,1%	12%	84
Indre	10,3%	9%	114

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque département dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part de la population de chaque département dans la population régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les départements dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Ceux inférieurs à 100 les départements dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).

Indices de spécificité des nouvelles demandes acceptées par département (2/2)

Même constat en prenant pour référentiel la part des licences des départements en fonction des licences de la région (les données des licences se calquant presque sur les données de population)



Départements	Part des nouvelles demandes acceptées	Part des licences régionales (moy)	Indices*
Loiret	29,8%	27%	110
Indre-et-Loire	20,5%	24%	85
Eure-et-Loir	16,9%	17%	99
Loir-et-Cher	12,5%	13%	96
Cher	10,1%	11%	91
Indre	10,3%	8%	128

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque département dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licences dans les licences de la région (moyenne sur les 5 dernières années), multiplié par 100.

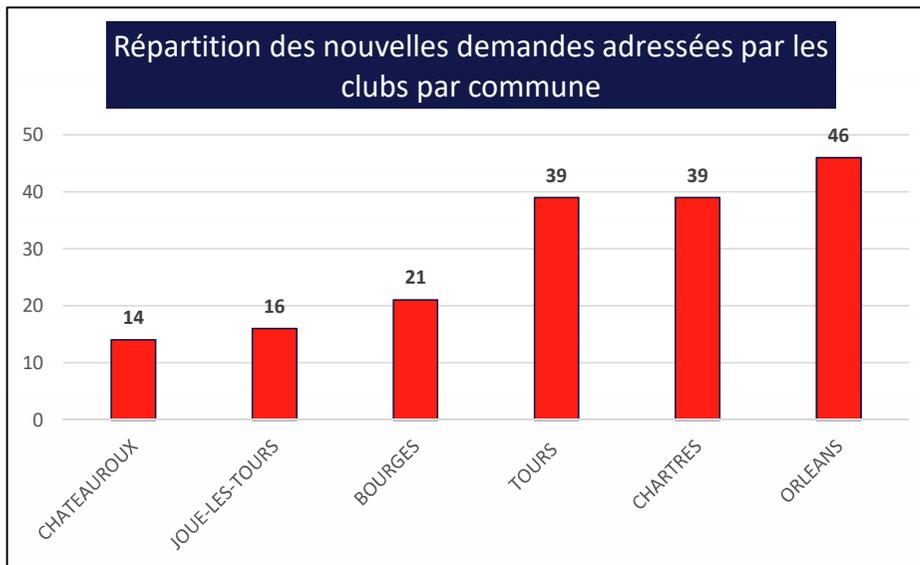
NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les départements dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Ceux inférieurs à 100 les départements dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).



La localisation par commune

Nouvelles demandes adressées par les clubs selon les communes

Une concentration des nouvelles demandes sur 6 communes

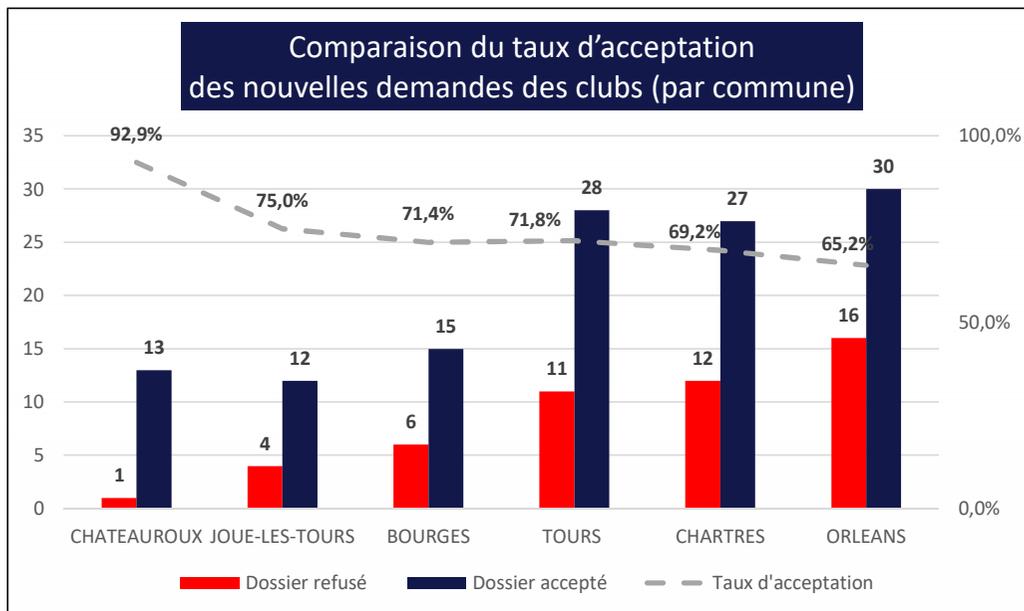


- Les 6 villes présentées sont celles qui recensent le plus de demandes (détail pour toutes les communes en annexe).
- **Orléans, Chartres et Tours** sont les plus représentées avec respectivement 46 et 39 nouvelles demandes
- A l'inverse, d'autres villes à la population conséquente, telles que **Blois**, sont absentes (11 demandes seulement sur la période étudiée).

A titre informatif, les clubs de Chateauroux ont formulé 10 des 14 nouvelles demandes en 2022.

Taux d'acceptation des nouvelles demandes des clubs selon les communes

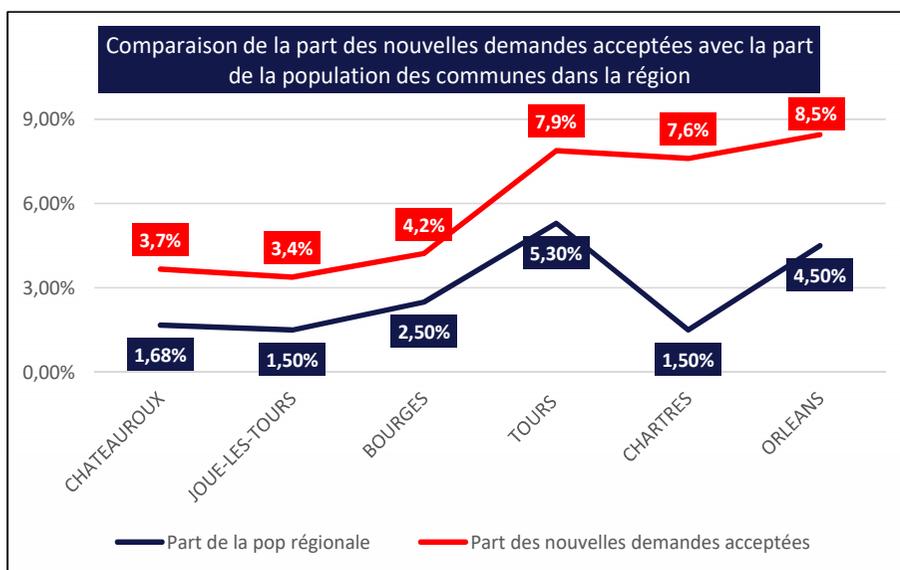
Malgré une baisse du taux d'acceptation, le dépôt d'un gros volume de dossier permet d'avoir un nombre de dossier accordé intéressant



- Un **taux d'acceptation moyen** légèrement à la moyenne départementale : **71 %**
- Un taux d'acceptation compris entre **65% et 93%**
- Des taux d'acceptation **qui diminuent légèrement** lorsque le nombre de nouvelles demandes augmente (excepté pour Tours).

Indices de spécificité des nouvelles demandes acceptées par commune (1/2)

Une surreprésentation des communes les plus bénéficiaires d'aides par rapport à leur poids dans la population, en particulier Chartres



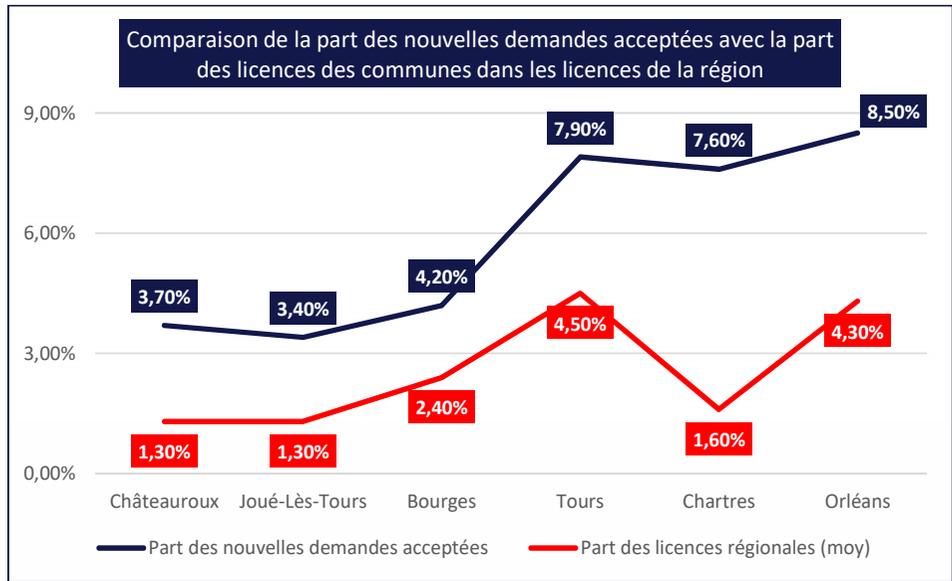
Communes	Part des nouvelles demandes acceptées	Part de la pop. régionale	Indices*
Orléans	8,5%	4,5%	188
Chartres	7,6%	1,5%	507
Tours	7,9%	5,3%	149
Bourges	4,2%	2,5%	169
Joué-Lès-Tours	3,4%	1,5%	225
Châteauroux	3,7%	1,7%	219

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part de la population de chaque commune dans la population régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte.

Indices de spécificité des nouvelles demandes acceptées par commune (2/2)

Le constat est le même si l'on prend comme référentiel la part des licences des communes dans le nombre de licences régionales



Communes	Part des nouvelles demandes acceptées	Part des licences régionales (moy)	Indices*
Orléans	8,5%	4,3%	197
Chartres	7,6%	1,6%	475
Tours	7,9%	4,5%	176
Bourges	4,2%	2,4%	175
Joué-Lès-Tours	3,4%	1,3%	261
Châteauroux	3,7%	1,3%	284



* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licences de chaque commune par rapport au nombre de licence de la région (moyenne), multiplié par 100.

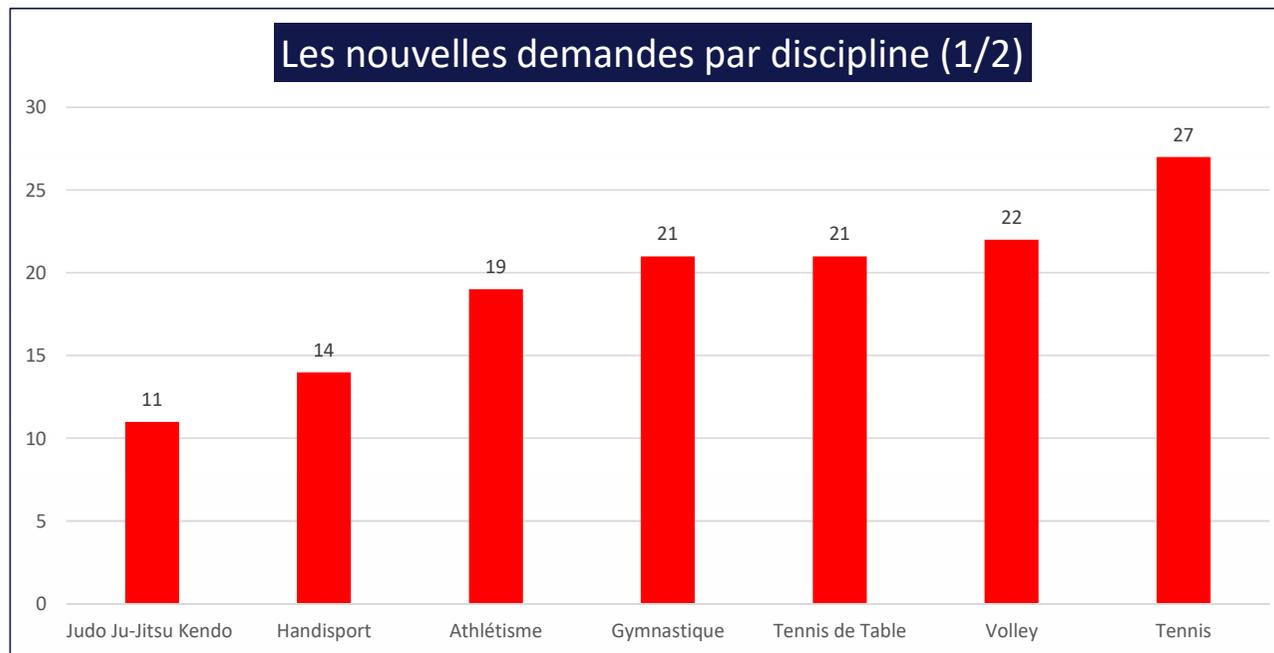
NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte.

5

Les disciplines sportives

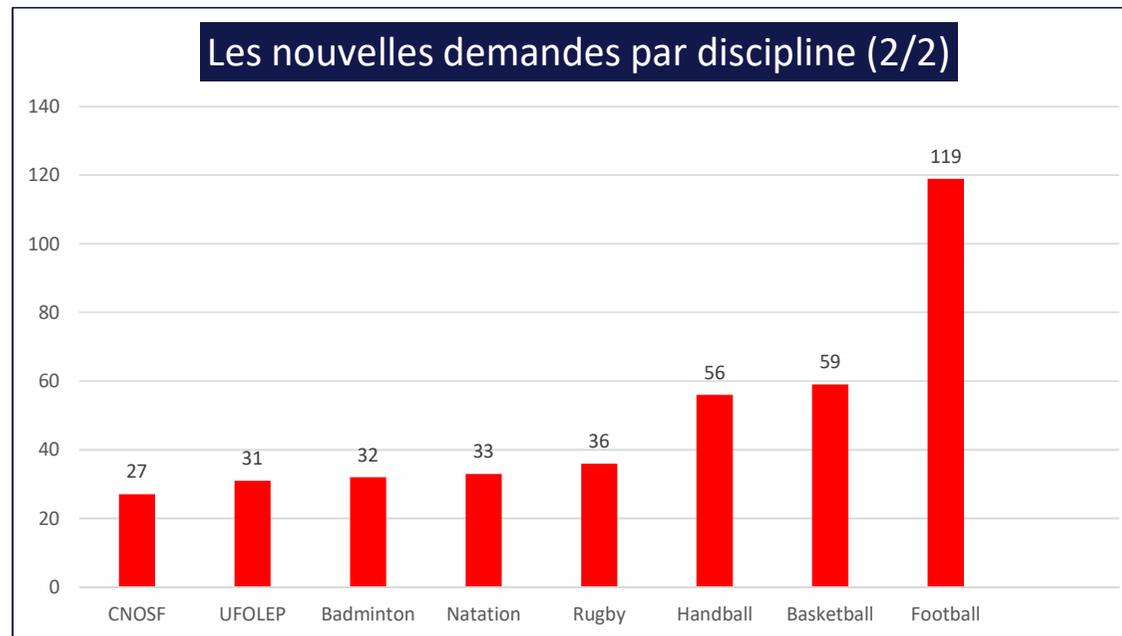
Nouvelles demandes adressées par fédération (1/2)

Les bénéficiaires issus de 16 fédérations sportives et les organes déconcentrés du CNOSF qui ont cumulé 10 nouvelles demandes et plus, regroupent près de 69 % des nouvelles demandes



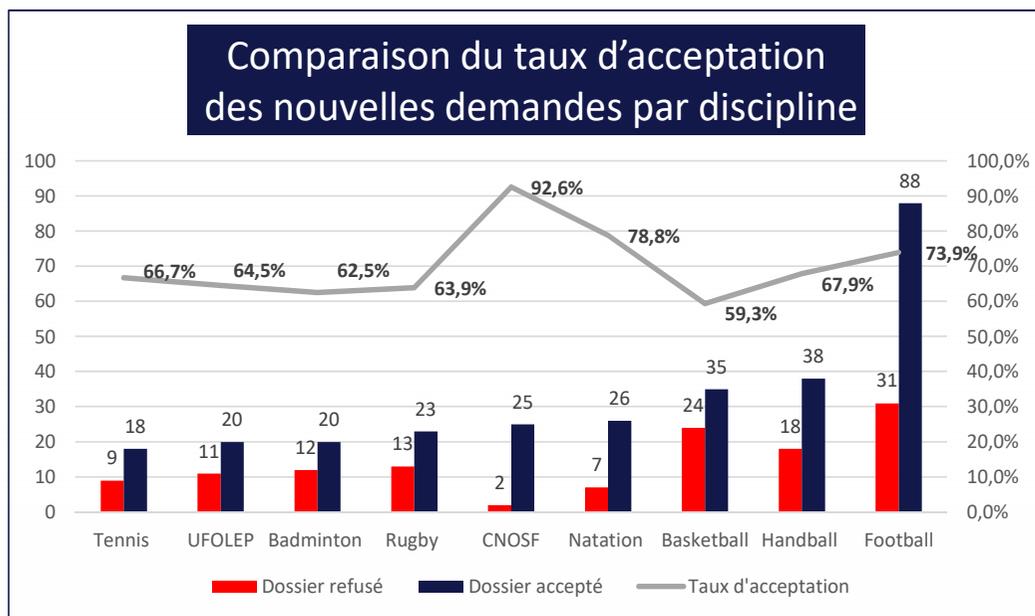
Nouvelles demandes adressées par fédération (2/2)

Les fédérations de football, de handball et de basket sont celles qui ont adressé le plus de nouvelles demandes



Taux d'acceptation des nouvelles demandes par fédération

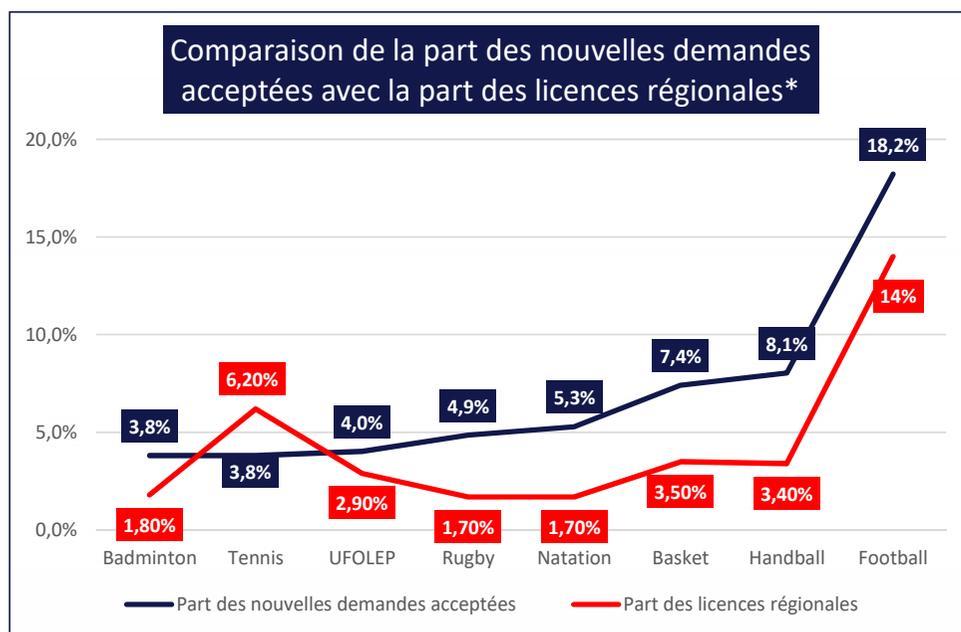
Des taux d'acceptation variables pour les 9 disciplines bénéficiant du plus d'aides



- Un **taux d'acceptation moyen** légèrement inférieur à la moyenne départementale pour les disciplines bénéficiant du plus d'aides : **65 %** (pour les « petites » disciplines, les acceptations sont supérieures à la moyenne (cf annexes))
- Un taux d'acceptation compris entre **59% et 92%**
- Des taux d'acceptation souvent **proportionnels** au nombre de nouvelles demandes (hors basketball) : le football regroupe à la fois un nombre élevé de demandes, mais aussi un taux d'acceptation fort.

Indices de spécificité des nouvelles demandes acceptées par fédération

De nombreuses disciplines surreprésentées dans l'acceptation des dossiers en comparaison de leur poids dans les licences régionales, à l'exception du tennis



* Les organes déconcentrés du CNOSE ont été retirés de la liste afin d'analyser finement la part des licenciés dans la région CVL

** Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque fédérations dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licences de chaque fédération dans le total des licences à l'échelle régionale (moyennes sur cinq ans), multiplié par 100.

Fédérations	Part des nouvelles demandes acceptées	Part des licences régionales	Indices**
Football	18,2%	14%	130
Handball	8,1%	3,4%	237
Basket	7,4%	3,5%	212
Natation	5,3%	1,7%	312
Rugby	4,9%	1,7%	287
UFOLEP	4,0%	2,9%	139
Tennis	3,8%	6,2%	62
Badminton	3,8%	1,8%	212

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Ceux inférieurs à 100 les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).

6

Annexes

L'ensemble des communes ayant bénéficié de nouveaux emplois aidés

(analyse au niveau des clubs)

Département du Cher

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
AUBIGNY-SUR-NÈRE	1	1	132
BELLEVILLE	1	0	
BOULLERET	2	2	1038
BOURGES	21	15	168
CHATEAUMEILLANT	1	1	414
COURS LES BARRES	1	1	716
GUERCHE SUR L'AUBOIS	1	1	228
MEHUN-SUR-YÈVRE	2	1	111
SAINT-ÉLOY-DE-GY	3	1	468
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	1	1	144
SAINT-AMAND-MONTROND	4	3	229
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	2	1	977
SANCERRE	2	1	537
SAINT-DOULCHARD	4	3	226
SAINT GERMAIN DU PUY	2	0	
SAVIGNY EN SANCERRE	1	0	
VIERZON	4	2	57

Département de l'Eure-et-Loir (1/2)

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN	5	2	238
BAUDREVILLE	2	1	2947
BONNEVAL	2	1	150
BREZOLLES	1	1	398
BU	1	1	361
CHAMPHOL	1	1	195
CHARTRES	39	27	508
CHÂTEAUDUN	7	4	221
CHATEAUNEUF EN THYMERAI	1	1	279
CLOYES	1	1	129
CONIE-MOLITARD	1	1	1785
DAMPIERRE SUR AVRE	2	1	982
DREUX	4	2	47
FONTENAY-SUR-EURE	2	2	1355

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune (au niveau des clubs) dans le total des nouvelles demandes acceptées (au niveau des clubs) à l'échelle régionale à la part de la population de chaque commune dans le total de la population à l'échelle régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte. Inversement, plus l'indice est faible, plus la commune est sous-représentée.

Département de l'Eure-et-Loir (2/2)

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
GARNAY	4	2	1574
GELLAINVILLE	1	0	
LEVES	4	4	515
LUCÉ	10	6	282
LUISANT	1	1	108
MAINVILLIERS	4	3	195
MÉZIÈRES-EN-DROUVAIS	3	0	
NOGENT-LE-ROI	4	1	182
NOGENT-LE-ROTROU	9	4	305
PIERRES	3	2	526
SAINT-PIAT	1	1	684
SENONCHES	3	3	717
VERNOUILLET	1	1	58
VILLEMEUX-SUR-EURE	1	1	429

Département de Indre

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
AIGURANDE	3	2	1021
ARGENTON-SUR-CREUSE	4	2	297
CHÂTEAUROUX	14	13	219
DÉOLS	5	4	381
ÉGUZON-CHANTÔME	1	1	539
ISSOUDUN	4	4	253
LA CHÂTRE	1	1	179
LE BLANC	2	2	232
LE POINÇONNET	3	1	125
NEUVY ST SEPULCHRE	1	1	477
REUILLY	1	1	361
SAINT-MAUR	2	2	393
THENAY	2	1	809
TRANZAULT	1	1	2065
VATAN	1	1	373
VELLES	1	1	752

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune (au niveau des clubs) dans le total des nouvelles demandes acceptées (au niveau des clubs) à l'échelle régionale à la part de la population de chaque commune dans le total de la population à l'échelle régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte. Inversement, plus l'indice est faible, plus la commune est sous-représentée.

Département de l'Indre et Loire (1/2)

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
AMBOISE	3	2	116
AZAY LE RIDEAU	2	1	207
BALLAN MIRE	1	0	
BLÉRE	2	1	138
BOURGUEIL	1	0	
CHAMBRAY-LÈS-TOURS	3	3	183
CHÂTEAU RENAULT	1	0	
CHEILLE	1	1	400
CHINON	2	0	
CINQ-MARS-LA-PILE	4	2	389
CUSSAY	1	0	
DESCARTES	1	0	
ESVRES	2	0	
FONDETTES	5	5	352
JOUÉ-LÈS-TOURS	16	12	226
L'ÎLE-BOUCHARD	1	1	475
LA RICHE	2	1	70
LOCHES	3	1	117
MONTLOUIS-SUR-LOIRE	4	1	67
MONTRÉSOR	1	1	2251
MONTS	4	2	184

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune (au niveau des clubs) dans le total des nouvelles demandes acceptées (au niveau des clubs) à l'échelle régionale à la part de la population de chaque commune dans le total de la population à l'échelle régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte. Inversement, plus l'indice est faible, plus la commune est sous-représentée.

Département de l'Indre et Loire (2/2)

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
NOTRE DAME D'OE	1	0	
NOYANT-DE-TOURAINÉ	2	1	613
PARÇAY-MESLAY	1	0	
PONT-DE-RUAN	2	1	598
PREUILLY-SUR-CLAISE	2	2	1444
REIGNAC SUR INDRE	1	1	557
SACHÉ	2	2	1033
SAINT-LAURENT-EN-GÂTINES	3	1	769
SAINT-AVERTIN	3	3	145
SAVONNIÈRES	1	1	224
SAINT-CYR-SUR-LOIRE	6	2	88
SAINTE MAUR DE TOURAINÉ	1	0	
SAINT-PIERRE-DES-CORPS	3	2	91
TOURS	39	28	148
VEIGNÉ	2	1	113
VÉRETZ	4	4	634
YZEURES SUR CREUSE	1	1	535

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune (au niveau des clubs) dans le total des nouvelles demandes acceptées (au niveau des clubs) à l'échelle régionale à la part de la population de chaque commune dans le total de la population à l'échelle régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte. Inversement, plus l'indice est faible, plus la commune est sous-représentée.

Département du Loir et Cher

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
BEUCE LA ROMAINE	1	1	211
BLOIS	11	9	142
CHAILLES	1	0	
LA CHAUSSEE ST VICTOR	1	1	160
LAMOTTE-BEUVRON	1	1	155
LANCE	1	1	1523
MER	5	5	587
MONT-PRÈS-CHAMBORD	1	1	219
MORÉE	1	1	669
NEUNG-SUR-BEUVRON	2	1	584
OUCQUES	1	1	418
OUZOUE	1	1	3222
PEZOU	2	2	1299
PONTLEVOY	1	0	
ROMORANTIN-LANTHENAY	5	3	121
SAINT-AIGNAN	2	1	254
SAINT AMAND LONGPRE	1	1	602
SAINT GERVAIS LA FORET	1	0	
SAINT LAURENT	1	0	
SAINT-OUEN	4	1	235
SAINT SULPICE DE POMMERAY	1	0	
SALBRIS	6	5	732
VENDÔME	10	7	320
VILLEBAROU	3	3	883
VILLIERS-SUR-LOIR	4	2	1294
VINEUIL	4	3	269

Département du Loiret (1/2)

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
AMILLY	4	2	110
ARDON	1	0	
BACCON	1	0	
BEAUGENCY	2	0	
BOIGNY-SUR-BIONNE	2	1	346
CHÂLETTE-SUR-LOING	4	1	57
CHECY	1	0	
CORBEILLES	1	0	
DARVOY	2	1	389
FAY-AUX-LOGES	3	3	579
FLEURY LES AUBRAIS	2	2	69
GIEN	6	4	214
GUILLY	1	0	
JARGEAU	1	1	155
JOUY-LE-POTIER	1	0	
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN	4	1	71
LA FERTÉ-SAINT-AUBIN	1	0	
MARCILLY-EN-VILLETTE	1	0	
MÉNESTREAU-EN-VILLETTE	1	1	509
MONTARGIS	4	2	97
NEUVILLE-AUX-BOIS	1	1	147
OLIVET	3	2	65

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque commune (au niveau des clubs) dans le total des nouvelles demandes acceptées (au niveau des clubs) à l'échelle régionale à la part de la population de chaque commune dans le total de la population à l'échelle régionale, multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les communes dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans la population régionale. Plus l'indice est fort plus la surreprésentation est forte. Inversement, plus l'indice est faible, plus la commune est sous-représentée.

Département du Loiret (2/2)

Commune	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Indice *
ORLÉANS	46	30	187
OUZOUER-SUR-LOIRE	1	1	274
PITHIVIERS	2	1	80
SAINT-JEAN-DE-BRAYE	9	4	136
SAINT-JEAN-LE-BLANC	4	1	80
SARAN	8	6	266
SAINT AY	1	1	204
SAINT-CYR-EN-VAL	3	3	660
SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL	1	1	240
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN	1	0	
SAINT JEAN DE BRAYE	1	0	
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	7	6	265
SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN	6	2	239
SANDILLON	1	0	
SULLY-SUR-LOIRE	2	1	139
VILLEMANDEUR	1	1	107

L'ensemble des fédérations ayant bénéficié de nouveaux emplois aidés

Les fédérations aidées (1/5)

Fédération	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Nombre de licences (moyenne)	Indice *
Associations Profession Sport	13	13		
Autres	4	3		
Clubs Multisports Autonomes	4	3		
Comité National Olympique et Sportif Français **	27	25		
Aéronautique	2	2	1397	183
Athlétisme	19	14	12 467	143
Aviron	9	7	900	993
Badminton	32	20	11 018	232
Baseball et Softball	1	0		
Basketball	59	35	21 289	210

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque fédération dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licenciés de chaque fédération dans le total des licenciés à l'échelle régionale (moyenne sur cinq ans), multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Ceux inférieurs à 100 les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).

** Les demandes des organes déconcentrés du CNOSF ont été retirées de la liste du total des demandes acceptées afin de rapporter la part des nouvelles demandes acceptées à la part des licenciés dans la région CVL

Les fédérations aidées (2/5)

Fédération	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Nombre de licences (moyenne)	Indice *
Boxe	7	7	2247	398
Clubs Omnisports	11	10		
Cyclisme	14	6	5875	130
Haltérophilie - Musculation	3	3	1749	219
Canoë-Kayak et Sports de Pagaie	9	7	4257	210
Hockey sur gazon	6	3		575
Kick Boxing, Muay thaï et Disciplines associées	1	1	1999	64
Triathlon et disciplines enchaînées	12	9	2000	575
Sport d'Entreprise	2	1	239	535
Echecs	5	4	744	687

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque fédération dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licenciés de chaque fédération dans le total des licenciés à l'échelle régionale (moyenne sur cinq ans), multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Ceux inférieurs à 100 les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).

Les fédérations aidées (3/5)

Fédération	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Nombre de licences (moyenne)	Indice *
Education Physique et Gymnastique Volontaire	4	3	30 733	12
Equitation	7	3	29 150	13
Escrime	8	7	1866	479
Football	119	88	84 541	133
Football Américain	3	2	628	407
Golf	4	2	11 864	22
Gymnastique	21	15	12 232	157
Handball	56	38	20 671	235
Handisport	14	12	748	2049
Judo Ju-Jitsu Kendo et disciplines associées	11	8	21 976	47
Lutte	1	0		
Montagne et Escalade	5	4	2737	187

Les fédérations aidées (4/5)

Fédération	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Nombre de licences (moyenne)	Indice *
Natation	33	26	10 466	317
Pétanque et Jeu Provençal	2	2	10 017	26
Rugby	36	23	10 424	282
Sport Adapté	14	12	1130	1357
Sports pour tous	3	2	4902	52
Squash	1	0		
Taekwondo et Disciplines associées	2	1	1881	68
Tennis	27	18	37 420	61
Tennis de Table	21	17	12 972	167
Tir à l'Arc	3	3	4155	92

* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque fédération dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licenciés de chaque fédération dans le total des licenciés à l'échelle régionale (moyenne sur cinq ans), multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Ceux inférieurs à 100 les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).

Les fédérations aidées (5/5)

Fédération	Nouvelles demandes	Nouvelles demandes acceptées	Nombre de licences (moyenne)	Indice *
Voile	9	7	5162	173
Volley	22	13	3332	499
Fédération Sportive des ASPTT	3	2	11 583	22
Fédération Sportive et Culturelle de France	2	1	6847	19
Union française Oeuvres Laïques d'Education Physique	31	20	17 498	146
Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré	15	12	31 822	48

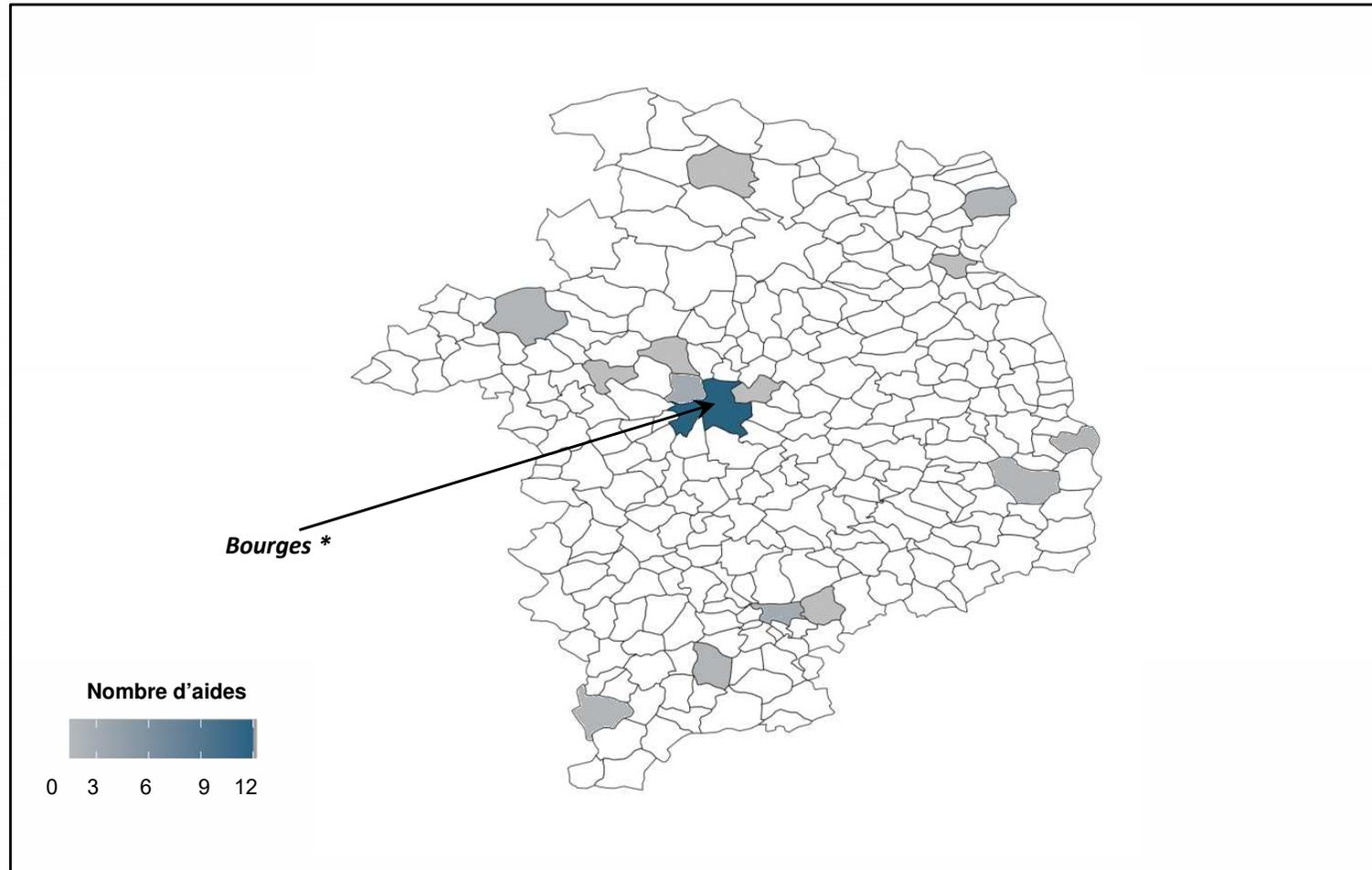
* Les indices de spécificité de ce tableau sont obtenus en rapportant la part des nouvelles demandes acceptées de chaque fédération dans le total des nouvelles demandes acceptées à l'échelle régionale à la part des licenciés de chaque fédération dans le total des licenciés à l'échelle régionale (moyenne sur cinq ans), multiplié par 100.

NB : Les indices supérieurs à 100 indiquent les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les plus acceptés par rapport à leur poids dans les licences régionales. Ceux inférieurs à 100 les disciplines dont les nouveaux dossiers sont les moins acceptés. Plus l'indice est fort (ou faible) plus la surreprésentation (ou sous représentation) est forte (ou faible).

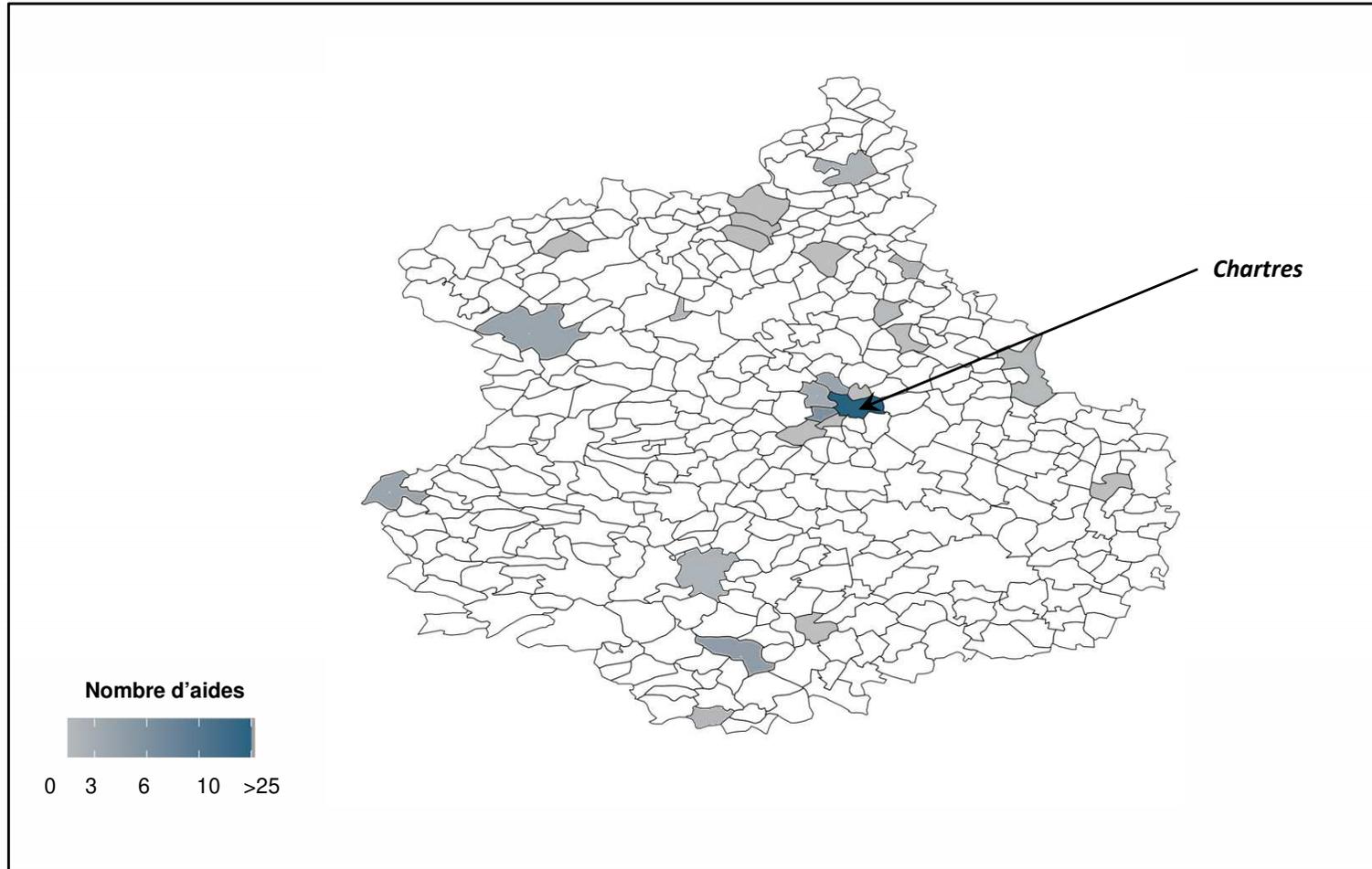
Représentation des communes ayant bénéficié de nouveaux emplois aidés

(analyse au niveau des clubs)

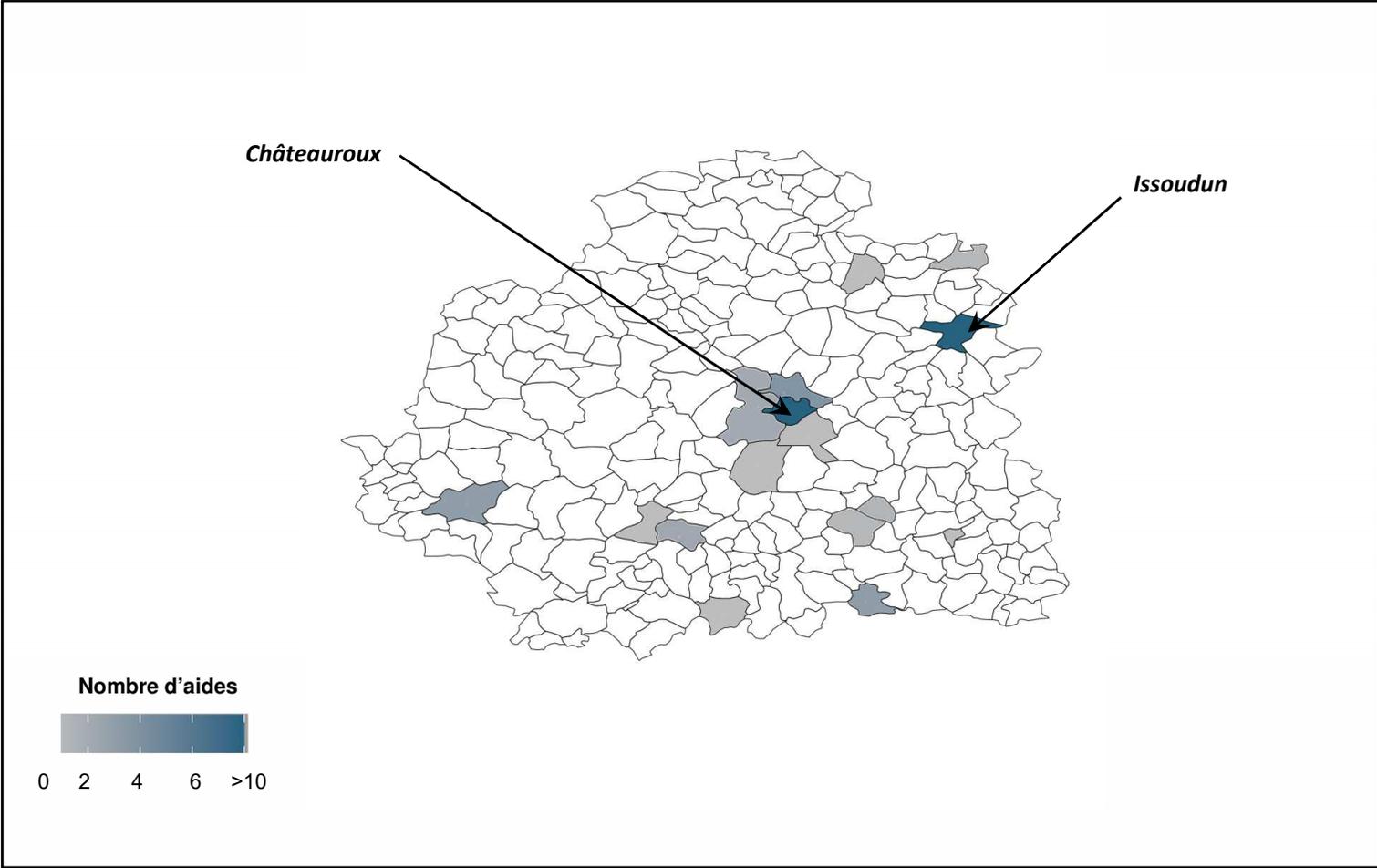
Les nouvelles aides accordées dans le Cher



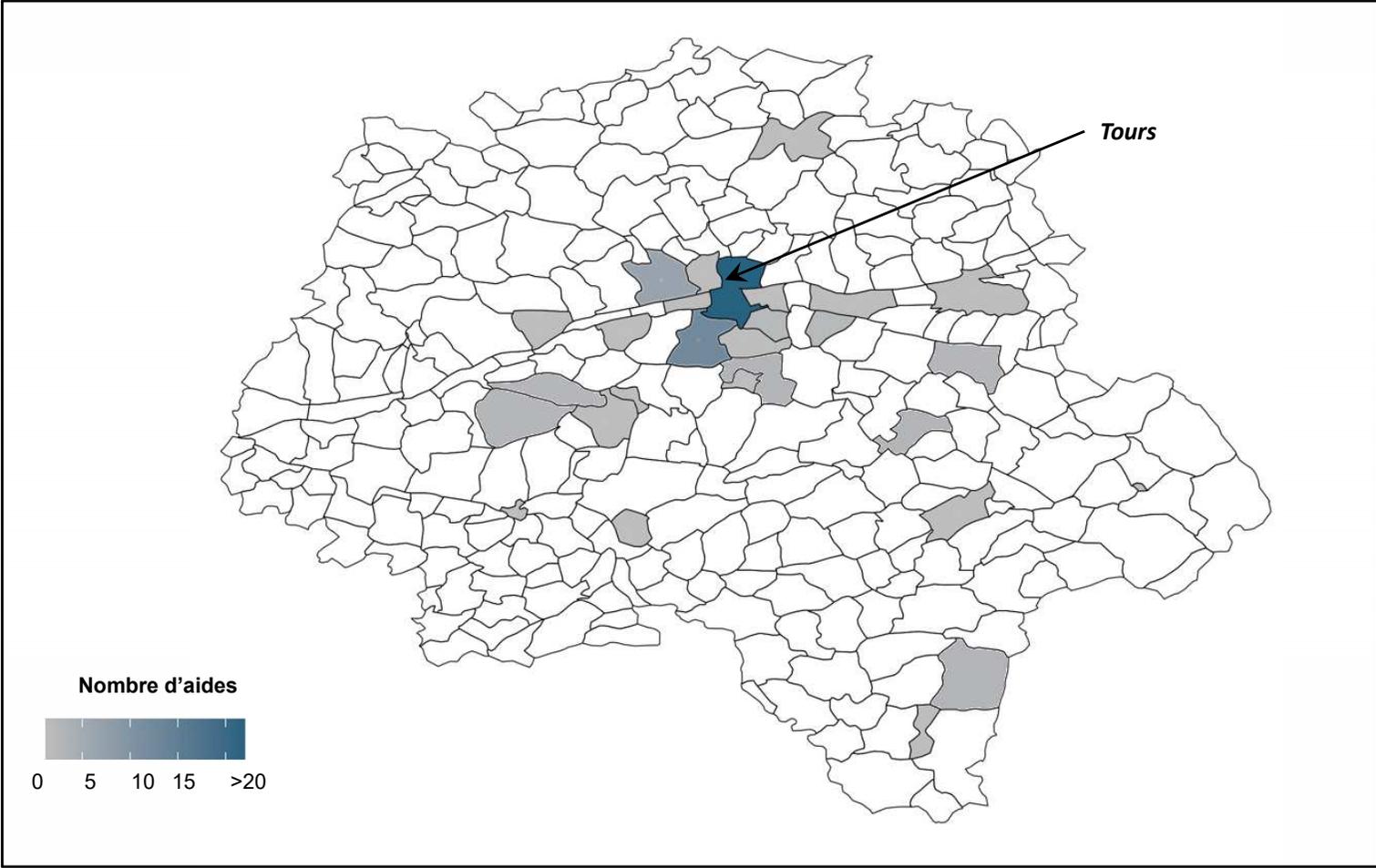
Les nouvelles aides accordées dans l'Eure et Loir



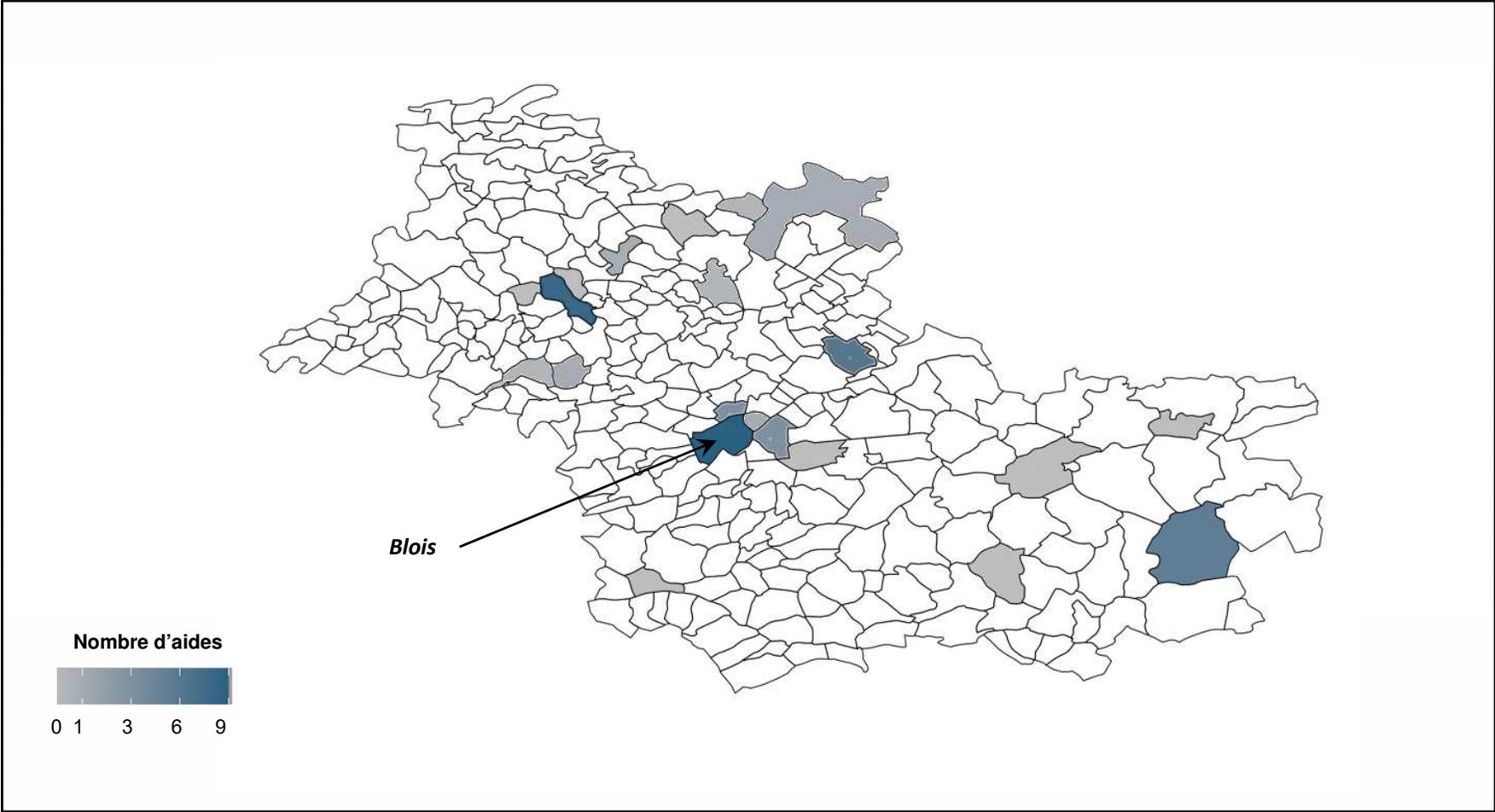
Les nouvelles aides accordées dans l'Indre



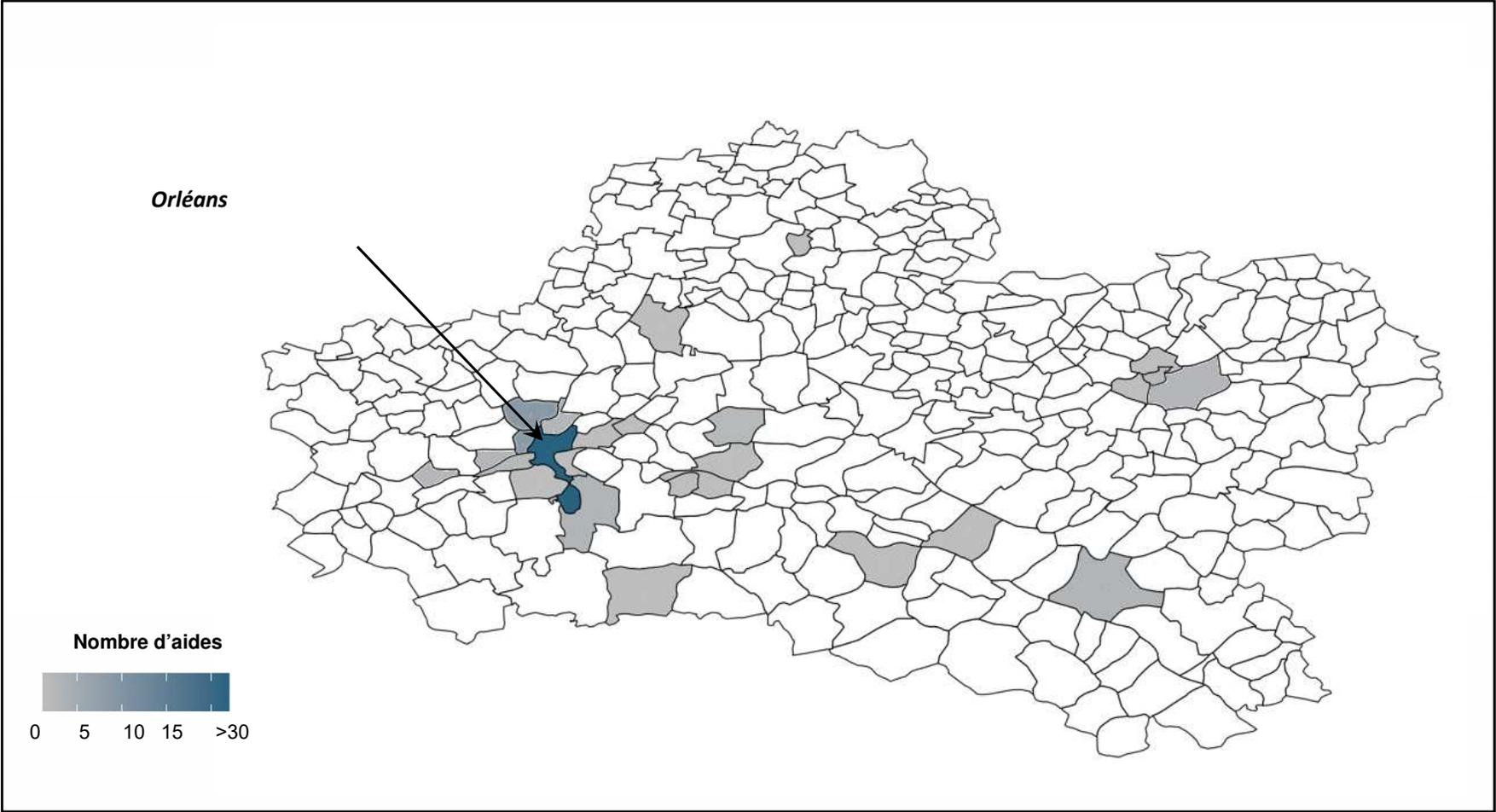
Les nouvelles aides accordées en Indre et Loire



Les nouvelles aides accordées dans le Loir et Cher



Les nouvelles aides accordées dans le Loiret



Contributeurs



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

M. Yassire BAKHALLOU – yassire.bakhallou@ac-orleans-tours.fr

M. Marc MONJARET – marc.monjaret@ac-orleans-tours.fr



Mme Déborah TESI - DeborahTesi@franceolympique.com



M. Thibaut DUSSUD - dussud@cdes.fr